

Concours photo – « Mon Agglo en Photo »

1. Objet du concours

Carcassonne Agglo organise un concours photo gratuit pour valoriser son territoire : paysages, patrimoine, culture, vie locale et habitants.

2. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à :

- Toute personne de 18 ans et plus
- Les mineurs avec autorisation parentale
- Résidant sur le territoire de Carcassonne Agglo
- La participation est gratuite
- Chaque participant peut envoyer jusqu'à 3 photos par édition trimestrielle.

3. Thème des photos

Les photos doivent être prises sur le territoire de Carcassonne Agglo et représenter :

Paysages, villages, patrimoine, nature, culture, architecture, événements ou scènes de vie.

Les images doivent valoriser le territoire.

4. Comment participer ?

Pour participer, il faut envoyer :

- La ou les photos **format paysage JPG ou PNG** ;
- Nom et prénom ;
- Commune ;
- E-mail et téléphone ;
- Titre de la photo ;
- Lieu de prise de vue ;
- Acceptation du règlement.

Participation via formulaire, e-mail ou réseaux sociaux selon les indications de l'Agglo.

5. Conditions des photos

Le participant garantit :

- Être l'auteur de la photo ;
- Détenir tous les droits nécessaires ;
- Respecter le droit à l'image et la vie privée ;
- Ne pas utiliser d'IA pour générer entièrement la photo.

Sont refusées les photos :

- Offensantes, violentes, discriminatoires ou politiques ;
- Publicitaires ;
- Ne respectant pas le règlement.

6. Sélection et vote

Une présélection est faite par l'Agglo ;

les photos finalistes sont publiées sur Instagram ;

le public vote via les stories ;

la photo avec le plus de votes gagne.

En cas de problème (fraude, égalité...), l'Agglo peut trancher.

7. Utilisation des photos

Les photos peuvent être utilisées par Carcassonne Agglo pour sa communication :

site web, réseaux sociaux, affiches, supports institutionnels.

Le nom du photographe peut être mentionné.

8. Droits d'utilisation

En participant, vous autorisez l'Agglo à utiliser vos photos gratuitement :

De façon non exclusive ;

Pendant 5 ans ;

Sans limite géographique.

Vous restez propriétaire de vos photos.

9. Finale annuelle

Les gagnants trimestriels participent à une finale annuelle pour élire la « Photo de l'année ».

10. Données personnelles

Les données servent uniquement au concours.

Vous pouvez demander accès, modification ou suppression (RGPD) via contact.

11. Acceptation

Participer signifie accepter ce règlement.

Contact

Service Communication – Carcassonne Agglo